



## AVIS PUBLIC

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL / BUDGET 2019

Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, veuillez prendre avis que le budget de l'année 2019 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 de la Ville de Saint-Eustache seront soumis pour adoption à une séance extraordinaire du conseil qui sera tenue mercredi le 12 décembre 2018, à 19 heures, à la salle du conseil de la mairie, au 145, rue Saint-Louis.

Fait à Saint-Eustache, ce 28<sup>e</sup> jour de novembre 2018.

Le greffier,  
Mark Tourangeau